

Délibération du Conseil municipal

Du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 077-217702570-20240404-20_2024-DE



Date de convocation : 22/03/2024
L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Brigitte DA SILVA.

Pouvoirs : Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE - Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTRAD - Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de délibération : 20-2024

Objet : **Modification de la tarification des locations de la salle Maison**

Vu la délibération n°58-2022 fixant la Tarification de la location de la salle Maison Rouge,

Considérant la nécessité d'ajouter une caution relative à la propreté de la salle,

Le Conseil municipal, modalités de vote,

Maintient comme suit les tarifs de location des salles de Maison Rouge :

Location comprenant la salle polyvalente (600m²), la cuisine, le bar, l'accès aux WC et les frais d'astreinte :

TARIF 1 :	
ASSOCIATION LIZEENNE	
1ère location 1 journée	450,00 €
TARIF 2 :	
ASSOCIATION LIZEENNE (à partir de la 2ème location)	
PERSONNE PHYSIQUE HABITANT OU POSSÉDANT UN BIEN À LIZY	
ASSOCIATION ET ENTREPRISE DE LA CCPO	
Lundi au vendredi - par jour	900,00 €
Samedi, dimanche ou férié - par jour	1100,00 €
TARIF 3 :	
PERSONNE PHYSIQUE EXTÉRIEURE À LIZY	
ASSOCIATION ET ENTREPRISE HORS CCPO	
Lundi au vendredi - par jour	1 100,00 €
Samedi, dimanche ou férié - par jour	1 350,00 €
OPTIONS	
Location de la vaisselle	170.00 €
Ménage	450.00 €
Chauffage ou ventilation	Coût au tarif en vigueur par graduation du compteur sur relevé

Gratuité pour :

l'arbre de Noël des Restos du Cœur et de la Croix Rouge qui œuvrent pour les enfants

les écoles et le collège de Lizy-sur-Ourcq (un loto par an)

le Téléthon

l'Etablissement Français du Sang pour le don du sang

Pour la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO), la tarification s'élève à 450€ par manifestation. Les modalités seront fixées par convention.

Modifie les modalités comme suit :

Modalités propres aux associations lizéennes :

Un contrat de location devra être signé en mairie avant chaque manifestation.

Une caution de 500 € sera demandée à la remise des clés ainsi que l'attestation d'assurance.

Il sera remis en intégralité après l'état des lieux de sortie sauf si des dégradations sont constatées.

Une caution relative à l'entretien des locaux de 600 € sera également demandée et rendue à l'état des lieux de sortie si et seulement si l'état de propreté de la salle est jugé satisfaisant.

En cas d'annulation quatre semaines ou moins avant la date de location, l'association devra s'acquitter de la somme.

Modalités propres aux autres utilisateurs :

Un contrat de location devra être signé en mairie avant la manifestation, accompagné du paiement de 30 % (arrondi à l'euro inférieur) du prix de location représentant les arrhes ainsi que l'attestation d'assurance.

Un chèque de caution de 1 000 € sera demandé à la remise des clés.

Une caution relative à l'entretien des locaux de 600 € sera également demandée et rendue à l'état des lieux de sortie si et seulement si l'état de propreté de la salle est jugé satisfaisant.

Modalités communes à tous les utilisateurs (sauf cas de gratuités) :

Les frais de chauffage ou de ventilation seront facturés en supplément aux intéressés selon la consommation réelle.

Un inventaire sera effectué au moment de la remise des clés, à l'entrée et à la sortie. Chaque matériel manquant (y compris pour l'option « vaisselle ») sera déduit de la caution selon la grille de tarifs en annexe.

Salle Henri Chastagnol

Associations lizéennes : gratuité pour toute demande

Réunions diverses (autre que les associations lizéennes) : 35€
l'heure

Parvis Maison Rouge

Pour les associations, particuliers ou entreprises organisant une manifestation de type brocante ou salon, il est possible d'occuper le parvis en plus de la salle au tarif de 150€.

Les recettes seront inscrites à l'article - 752 - revenus des immeubles du budget de chaque année.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 4 avril 2024.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 077-217702570-20240404-20_2024-DE